



COMMUNICATION FINANCIERE
au 31 Décembre 2023

COMMUNICATION FINANCIERE CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le conseil d'administration de TMPA s'est réuni le 20 février 2024 en vue d'examiner l'activité et d'arrêter les comptes au titre de l'exercice 2023.

« Tanger Med Port Authority » par abréviation « TMPA », est la filiale de « Tanger Med Special Agency » en charge de la gestion du Port Tanger Med 1, du Port Passagers et rouliers et du Port Tanger Med 2.

L'année 2023 a été marquée par la croissance de l'ensemble des indicateurs portuaires. **8,6** millions de conteneurs ont été traités soit **95%** de la capacité nominale, un résultat en avance de 4 ans par rapport aux objectifs.

Le complexe portuaire Tanger Med maintient son leadership méditerranéen et africain, il confirme également son rôle comme plateforme de référence pour les importations et exportations nationales.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES TRAFICS DU COMPLEXE PORTUAIRE TANGER MED



122 M (T)
Tonnage Global
+13,6% PAR RAPPORT À 2022



8,6 MEVP*
Conteneurs
+13,4% PAR RAPPORT À 2022



477 993
Camions TIR
+4,1% PAR RAPPORT À 2022



578 446
Véhicules Neufs
+21% PAR RAPPORT À 2022



9,8 M (T)
Vrac Liquide
+6% PAR RAPPORT À 2022

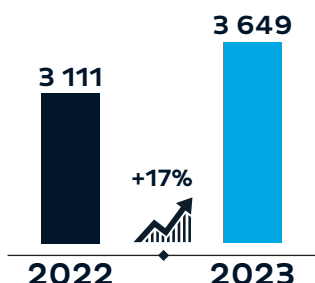


581 042 (T)
Vrac Solide
+44% PAR RAPPORT À 2022

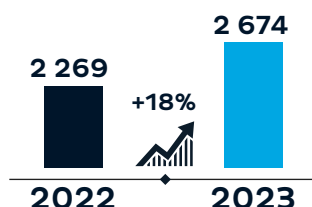
*Équivalent Vingt Pieds

INDICATEURS FINANCIERS

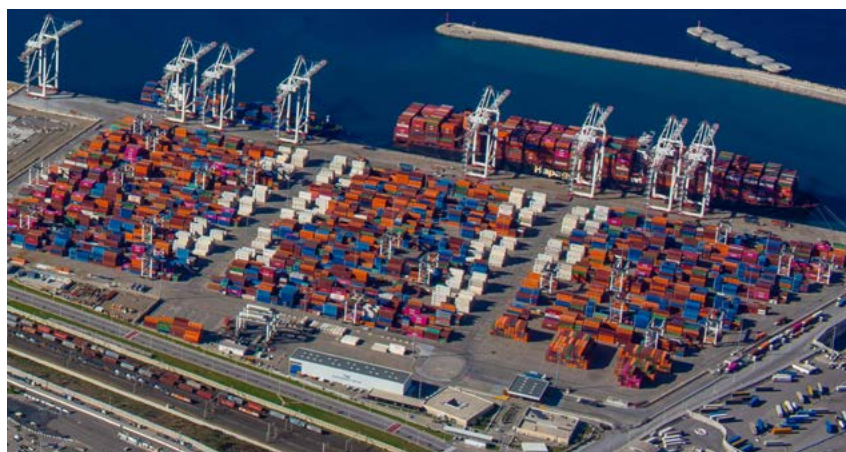
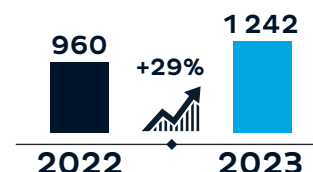
CHIFFRE D'AFFAIRES en Mdhs



EBE en Mdhs



RÉSULTAT NET en Mdhs



COMPTES SOCIAUX DE TANGER MED PORT AUTHORITY AU 31 DÉCEMBRE 2023



BILAN ACTIF AU 31.12.2023

EN MILLIERS DH

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
	Brut	Amort & provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	193 800	62 979	130 820	44 273
- Frais préliminaires				
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	193 800	62 979	130 820	44 273
- Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	10 084 643	95 141	9 989 502	9 982 851
- Immobilisation en recherche et développement				
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	115 533	95 141	20 392	18 382
- Fonds commercial	9 957 749		9 957 749	9 957 749
- Autres immobilisations incorporelles	11 362		11 362	6 720
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	24 653 931	5 734 582	18 919 350	19 130 533
- Terrains				
- Constructions	22 173 074	5 129 229	17 043 845	16 932 681
- Installations techniques, matériel et outillage	580 721	424 087	156 634	165 853
- Matériel transport	18 702	13 681	5 022	6 667
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	243 277	164 240	79 036	79 679
- Autres immobilisations corporelles	3 599	3 344	255	401
- Immobilisations corporelles en cours	1 634 558		1 634 558	1 945 252
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	44 795		44 795	44 795
- Prêts immobilisés				
- Autres créances financières	44 795		44 795	44 795
- Titres de participation				
- Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	37 159		37 159	77 377
- Diminution des créances immobilisées				
- Augmentation des dettes financières	37 159		37 159	77 377
TOTAL I (A+B+C+D+E)	35 014 328	5 892 702	29 121 626	29 279 828
STOCKS (F)	14 129		14 129	9 147
- Marchandises				
- Matières et fournitures, consommables	14 129		14 129	9 147
- Produits en cours				
- Produits intermédiaires et produits résiduels				
- Produits finis				
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	803 712	158 668	645 043	894 370
- Fournis, débiteurs, avances et acomptes	11 238		11 238	13 875
- Clients et comptes rattachés	666 991	158 668	508 322	758 891
- Personnel				
- Etat	75 704		75 704	74 324
- Comptes d'associés				
- Autres débiteurs	28 817		28 817	40 536
- Comptes de régularisation-Actif	20 962		20 962	6 744
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	1 664 419		1 664 419	931 443
- Titres de participation				
- Autres valeurs de placement	1 664 419		1 664 419	931 443
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (I)	2 401		2 401	778
- (Éléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	2 484 660	158 668	2 325 992	1 835 738
TRÉSORERIE - ACTIF	162 812		162 812	232 050
- Chèques et valeurs à encaisser				
- Banques, TG et CCP	162 808		162 808	232 040
- Caisse, Régie d'avances et accreditifs	3		3	10
TOTAL III	162 812		162 812	232 050
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	37 661 800	6 051 370	31 610 430	31 347 617

BILAN PASSIF AU 31.12.2023

EN MILLIERS DH

PASSIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
	EMPLOIS	RESSOURCES	RESSOURCES
CAPITAUX PROPRES		17 400 000	17 400 000
- Capital social ou personnel (1)			
- Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers.			
- Moins : Capital appelé			
- Moins : Dont versé			
- Prime d'émission, de fusion, d'apport		1 066 947	1 066 947
- Écarts de réévaluation			
- Réserve légale		67 878	19 865
- Autres réserves			
- Report à nouveau (2)		273 678	
- Résultats nets en instance d'affectation (2)			
- Résultats nets de l'exercice (2)		1 242 013	960 273
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		20 050 516	19 447 085
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (A)		272 623	285 547
- Subventions d'investissement		272 623	285 547
- Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (Ajout)		9 639 119	10 217 989
- Dettes de financement		4 905 000	5 075 000
- Emprunts obligataires		4 734 119	5 142 989
- Autres dettes de financement			
DETTES DE FINANCEMENT (Ajout)		895 155	568 320
- Provisions pour risques et charges		860 814	490 344
- Provisions pour risques		34 541	77 377
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		67 013	12 323
- Augmentation des créances immobilisées		67 013	12 323
- Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A+B+C+D+E)		30 924 426	30 531 264
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		683 948	797 250
- Fournisseurs et comptes rattachés		390 548	475 483
- Clients créditeurs, avances et acomptes		15 156	21 653
- Personnel		4 712	4 976
- Organismes sociaux		11 778	11 513
- Etat		40 389	35 705
- Comptes d'associés			
- Autres créances		13 313	21 514
- Comptes de régularisation - passif		208 051	226 406
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		2 056	778
- Provisions pour risques et charges		2 056	778
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (H) (ÉLÉMENTS CIRCULANTS I)		686 004	816 352
TOTAL II (F+G+H)		686 004	816 352
TRÉSORERIE PASSIF			
- Crédits d'escompte			
- Crédits de trésorerie			
- Banques (soldes créditeurs)		0	0
TOTAL III		0	0
TOTAL I+II+III		31 610 430	31 347 617

(1) Capital personnel débiteur (2) bénéficiaire (+); déficitaire (-)

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES AU 31.12.2023

EN MILLIERS DH

NATURE	OPÉRATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE 3-2+1	TOTAL DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	concernant les exercices précédents		
I. PRODUITS D'EXPLOITATION				
- Ventes de marchandises				
- Ventes de biens et services produits	3 648 922		3 648 922	3 111 161
- Chiffres d'affaires	3 648 922		3 648 922	3 111 161
- Variation de stock de produits				
- Immobilisations produites pour l'Espe p/elle-même				
- Subvention d'exploitation				
- Autres produits d'exploitation	4 194		4 194	4 194
- Reprises d'exploitation; transfert de charges	25 838		25 838	22 899
TOTAL I	3 678 954		3 678 954	3 138 254
II. CHARGES D'EXPLOITATION				
- Achats revendus de marchandises				
- Achat consommés de matières et de fournitures	522 390		522 390	467 265
- Autres charges externes	327 502		327 502	260 674
- Impôts et taxes	7		7	8
- Charges de personnel	124 752		124 752	114 115
- Autres charges d'exploitation				
- Dotations d'exploitation	1 033 568		1 033 568	913 065
TOTAL II	2 008 219		2 008 219	1 755 127
III. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 670 735	1 383 127
PRODUITS FINANCIERS				
- Gains de change				
- Gains de change	28 476		28 476	87 372
- Intérêts et autres produits financiers	52 575		52 575	13 079
- Reprises financières; transfert de charges	78 154		78 154	12 083
TOTAL IV	159 205		159 205	112 534
CHARGES FINANCIÈRES				
- Charges d'intérêts	394 741		394 741	410 201
- Pertes de changes	15 191		15 191	13 151
- Autres charges financières				
- Dotations financières	34 541		34 541	78 154
TOTAL V	444 473		444 473	501 506
VI. RÉSULTAT FINANCIER (III-V)			-285 268	-388 972
RÉSULTAT COURANT (I+VI)			1 385 467	994 155

1) Variation de stocks: stock final - stock initial; augmentation (+); diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés; achats - variation de stocks

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES (SUITE)

EN MILLIERS DH

NATURE	OPÉRATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE 3-2+1	TOTAL DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice 1	Exercices précédents 2		
VIII. RÉSULTAT COURANT (reports)			1 385 467	994 155
PRODUITS NON COURANTS				
- Produits des cessions d'immobilisations				
- Subventions d'équilibre				
- Reprises sur subventions d'investissement	12 924		12 924	12 924
- Autres produits non courants	5 248		5 248	4 089
- Reprises non courantes; transferts de charges	100 000		100 000	
TOTAL VIII	118 172		118 172	17 014
IX. CHARGES NON COURANTES				
- Valeurs nettes d'amort. des immo cédées	12		12	665
- Subventions accordées				
- Autres charges non courantes	181 615		181 615	50 230
- Dotations non courantes aux amortiss. et provision	80 000		80 000	50 895
TOTAL IX	261 627		261 627	101 560
X. RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-143 455	-33 882
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)			1 242 013	960 273
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS				
RÉSULTAT NET (XI - XII)			1 242 013	960 273
XIV. TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			3 956 331	3 267 802
XV. TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			2 714 318	2 307 528
XVI. RÉSULTAT NET (XIV - XV)			1 242 013	960 273

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT

EN MILLIERS DH

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ OU -)			
- Bénéfice	1 242 013		960 273
- Perte			
- Dotations d'exploitation	1 031 907		901 890
- Dotations financières	34 541		77 377
- Dotations non courantes	80 000		
- Reprises d'exploitation			
- Reprises financières	77 377		
- Reprises non courantes (2)/3	12 924		12 924
- Produits des cessions d'immobilisation (1)			
- Valeurs nettes des immobilisations cédées	12		665
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	2 298 172		1 927 281
- Distributions de bénéfices	638 582		364 881
I. AUTOFINANCEMENT	1 659 591		1 562 399

ÉTAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (E.S.G)

EN MILLIERS DH

	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
	EMPLOIS	RESSOURCES	
Ventes de marchandises (en l'état)			
I. Achats revendus de marchandises			
MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT			
PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	3 648 922		3 111 161
Ventes de biens et services produits	3 648 922		3 111 161
Variation de stocks de produits			
Immobilisations produites par l'Espe pour elle-même			
CONSUMMATION DE L'EXERCICE (6-7)	849 892		727 939
Achats consommés de matières et fournitures	522 390		467 265
Autres charges externes	327 502		260 674
VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	2 799 030		2 383 222
Subventions d'exploitation			
Impôts et taxes	7		8
Charges de personnel	124 752		114 115
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) OU	2 674 271		2 269 098
INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)			
Autres produits d'exploitation	4 194		4 194
Autres charges d'exploitation			
Reprises d'exploitation; transfert de charges	25 838		22 899
Dotations d'exploitation	1 033 568		913 065
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ OU -)	1 670 735		1 383 127
VII. RÉSULTAT FINANCIER	-285 268		-388 972
VIII. RÉSULTAT COURANT (+ OU -)	1 385 467		994 155
IX. RÉSULTAT NON COURANT (+ OU -)	-143 455		-33 882
Impôts sur les résultats			
X. RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ OU -)	1 242 013		960 273

COMPTES SOCIAUX DE TANGER MED PORT AUTHORITY AU 31 DÉCEMBRE 2023



Horwath Maroc Audit
90, Avenue Mehdi Ben Barka
Hay Riad - Rabat
Maroc



Boulevard Sidi Mohammed Berabdelillah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 -
3ème étage - La Marina - Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
TANGER MED PORT AUTHORITY S.A (Ex TANGER MED II S.A)
Zone Franche Ksar El Majaz Oued R'Mel
Commune Anjra, Route de Fnideq
Tanger

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **TANGER MED PORT AUTHORITY S.A**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 20 323 139 009,95 MAD dont un bénéfice net de 1 242 012 930 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **TANGER MED PORT AUTHORITY S.A** au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux redevances variables de concession des activités de conception, construction, exploitation du terminal conteneurs ; aux droits nautiques et droits de port sur navires ; et aux droits de port sur marchandises

Questions clés identifiées	Nos réponses
En application des termes des documents de concession, TMPA concède au concessionnaire, le droit d'effectuer les opérations de conception, de financement, de réalisation et de mise en service du terminal à conteneurs à l'intérieur du périmètre de la concession, en contrepartie d'une redevance variable et fixe. La redevance variable est facturée en fonction du volume d'activité cumulé durant l'exercice.	Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la facturation des redevances de concessions, à la gestion des escales et aux droits de port ; Tester les activités de contrôles clés mises en place par la direction pour fiabiliser les données utilisées pour la détermination des redevances et droits ; Tester par sondage les modalités clés déterminant les redevances et droits et leurs calculs.
Les droits de port sur navires et les droits nautiques sont facturés pour tout navire franchissant les limites administratives du port.	
Les droits de port sur marchandises sont applicables aux conteneurs et font l'objet d'une facturation à l'unité EVP (équivalent vingt pieds) par type d'opération.	
En raison de leurs contributions dans le chiffre d'affaires total de la société et de leurs modalités de détermination, ces redevances et droits sont considérés comme un point clé de l'audit.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

CROWE HORWATH

HORWATH MAROC AUDIT
90, Avenue Mehdi Ben Barka
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 77 40 70 | 71
Fax : 05 37 77 40 76

Adib Benbrahim
Associé

DELOITTE AUDIT

DELOITTE & ASSOCIÉS
90, Avenue Mehdi Ben Barka
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 77 40 70 | 71
Fax : 05 37 77 40 76

Adnane FAOUZI
Associé

TANGER MED PORT AUTHORITY S.A "TMPA"
SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 17.400.000.400 DIRHAMS CONVERTIBLES
REGISTRE DU COMMERCE N° 45349, TANGER – ICE N° 000053439000022
SIEGE SOCIAL : ZONE FRANCHE DE KSAR EL MAJAZ, OUED R'MEL,
COMMUNE ANJRA ROUTE DE FNIDEQ - TANGER

AVIS DE RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société TANGER MED PORT AUTHORITY S.A par abréviation TMPA, Société Anonyme, au capital de 17.400.000.400 de Dirhams convertibles, ayant son siège à la Zone Franche de Ksar El Majaz, Oued R'Mel, Commune Anjra route de Fnideq – Tanger, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui se tiendra le 29 mars 2024 à 10 heures au bureau de TMSA, Route de Rabat à Tanger, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires.
2. Présentation de l'activité de l'exercice 2023 et examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2023 et sur les conventions visées à l'article 56 loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
4. Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 56 et suivant de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
5. Approbation des comptes de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2023.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
7. Affectation du résultat de l'exercice 2023.
8. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
9. Désignation du commissaire aux comptes.
10. Questions diverses.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception 20 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et la considère valable dans tous ses effets.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 1 242 012 930,00 Dirhams.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- Bénéfice net comptable :	1 242 012 930,00 Dirhams
- Réserve légale :	62 100 646,50 Dirhams
- Bénéfice distribuable :	1 179 912 283,50 Dirhams
- Dividendes :	943 929 826,80 Dirhams
- Report à nouveau :	235 982 456,70 Dirhams

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende total de 943 929 826,80 Dirhams et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 30 septembre 2024.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Mustapha FARES, Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement et de l'Eau.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la mission du commissaire aux comptes DELOITTE est arrivée à son terme et décide de nommer commissaire aux comptes pour la durée légale de trois (3) années 2024, 2025, 2026.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.